



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE  
ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES**

**AVIS**

Les listes électorales provisoires pour les élections des membres de la chambre d'agriculture de région Île-de-France sont affichées jusqu'au **15 octobre 2024**.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander son inscription à la commission régionale d'établissement des listes électorales.

De même, tout électeur inscrit sur une des listes de la circonscription de la chambre peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises, en utilisant le formulaire disponible en mairie, **par lettre recommandée avec demande d'avis de réception**, avant le **16 octobre 2024** à :

Monsieur le président  
Commission régionale d'établissement des listes électorales  
Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris  
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique  
5 rue Leblanc  
75015 Paris

**Élection des membres des chambres d'agriculture  
Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2025**

**Demande d'inscription sur la liste électorale des électeurs individuels**

à adresser **avant le 16 octobre 2024** :

à la Commission d'établissement des listes électorales (CELE)  
siégeant à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,  
bureau des élections – 5 rue Leblanc – 75015 Paris

Je soussigné(e) (nom et prénoms) .....

Nom d'usage .....

Né(e) le .....à ..... département .....

Nationalité<sup>1</sup>..... résidant à ..... département .....

demande à être inscrit(e) sur la liste électorale de la **commune** de .....

pour les élections des membres de la chambre départementale d'agriculture dans le **collège** des :

- 1er collège : chefs d'exploitation et assimilés ;
- 2ème collège : propriétaires et usufruitiers (exploitants ou non) ;
- 3ème collège : a) salariés de la production agricole ;
- 3ème collège : b) salariés des groupements professionnels agricoles ;
- 4ème collège : anciens exploitants et assimilés.

J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale<sup>2</sup>

J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale, à l'exclusion de la condition de nationalité<sup>3</sup>

Mon lieu de travail effectif est situé dans la commune de<sup>4</sup> .....

Je joins à la présente demande les pièces suivantes<sup>5</sup> : - .....

Fait à ..... , le.....

(Signature)

<sup>1</sup> Peuvent être électeurs pour les élections des membres de la chambre d'agriculture les ressortissants des États membres de l'Union européenne (article R. 511-8 du code rural et de la pêche maritime).

<sup>2</sup> Pour les personnes de nationalité française.

<sup>3</sup> Pour les ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne.

<sup>4</sup> À remplir par les personnes demandant leur inscription sur la liste électorale de l'un des collèges de salariés.

<sup>5</sup> Indiquer les pièces jointes à la demande :

- Pour les personnes affiliées à un régime de protection sociale agricole doit être joint tout document attestant une affiliation à ce régime (attestation MSA précisant les conditions remplies pour le collège demandé).
- Pour les personnes demandant leur inscription dans le collège des propriétaires et usufruitiers doit être jointe toute pièce attestant de la propriété de (s) parcelle (s) relevant du statut du fermage (avis d'imposition foncière) et le bail écrit ou un extrait du bail écrit comportant les mentions des parties et la superficie de la propriété ou une attestation sur l'honneur signée des 2 parties : bailleur et preneur.